

# RECHERCHE sur les ORIGINES et la SIGNIFICATION de la CHEVALERIE d'ARC AUJOURD'HUI

Document réalisé par Franco CARMINATI  
-2015 -

Pour bien comprendre les raisons de la persistance de la Chevalerie d'Arc de nos jours nous commencerons par donner un résumé de la vie de Saint Sébastien et nous indiquerons les raisons pour lesquelles le choix s'est porté sur lui comme Patron des Archers et comme patronyme de l'Ordre des Chevaliers.

## VIE de SAINT-SEBASTIEN

(Résumé de l'encyclopédie des saints éditée par le Vatican)

Il devait être d'origine milanaise ; mais il n'est pas certain que sa mère fût milanaise.

Elle épousa un fonctionnaire romain à Narbonne et Sébastien naquit à Milan autour de 250 (hic mediolanensis oriundus est).

Il fut élevé par sa mère, très religieuse, dans la doctrine catholique.

Il arriva à Rome comme militaire au service de l'Empereur.

On ne sait pas s'il voulut aller à Rome pour avoir la possibilité de témoigner sa foi (en ces temps incertains dans lesquels évoluaient les chrétiens) ou bien si son service dans l'armée le conduisit dans la capitale.

Une légende dit qu'il était prétorien d'autres légendes prétendent qu'il était



l'officier d'une Compagnie d'Archers ; mais rien n'est certain.

Il est, par contre, certain qu'il fut martyrisé par voie de flèches à Rome et qu'il fut enseveli à Rome dans les catacombes.

Tout ce que l'on sait en plus vient d'une « passion » écrite au V<sup>e</sup> siècle par un auteur inconnu.

Tout ce qui se dit à propos de Saint-Sébastien est seulement le fruit des notes transmises par des écrivains durant les périodes postérieures.



Triptyque de Saint Sébastien (détail) de Giovanni del Biondo peint entre 1350-1375

Musée du Duomo à Florence

## Le CULTE

Saint-Sébastien troisième patron de Rome, eut un grand renom pendant le Moyen Age et jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle dans toute l'Europe occidentale ainsi qu'en Orient où la date de sa commémoration était fixée au 18 décembre. Il fut enterré à Rome, dans les catacombes de la via Appia (Depositio martirum).

Parce qu'il jouissait d'une grande popularité ; tout le monde souhaitait posséder des reliques, mais il fut transféré, sans être démembré, dans la basilique des Apôtres durant le IV<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, au cours du V<sup>e</sup> siècle la dépouille fut disposée différemment mais le corps resta entier jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle.

A cette époque le pape Eugène II (824/ 827) suite aux prières de Hilwin, abbé de Saint-Denis-de-Soisson qui désirait avoir des reliques de Saint-Sébastien dans l'église de Saint-Médard, lui accorda « pars corpori ».

Il est donc inexact de dire que le corps de Saint-Sébastien est à Soisson, il y en a seulement une petite partie.

Il est par contre vrai que la tête du saint fut transférée dans l'oratoire de Saint-Grégoire au Vatican d'où le Pape Léon IV l'a faite transporter dans l'église des « SS. Quatre Couronnés » où elle demeure toujours actuellement.

D'autres parties du corps ont été accordées par le Pape Onorio III en l'an 1218 aux moines cisterciens, gardiens de la basilique de Saint-Sébastien de Rome où elles sont encore de nos jours.

Les raisons pour lesquelles le Saint fut nommé patron des Archers sont en grande partie liées au martyr subi.

Il fut en effet atteint par des flèches qui n'ont pas provoqué la mort, et on peut lire à travers ce martyr la volonté de « Dieu le Père ».

Précisément la volonté de montrer aux hommes qu'à travers flèches et douleur on peut arriver à la grâce qui est au-delà de la vie ordinaire de l'homme.

Ceci montre aussi que les hommes dans les difficultés de la vie sont libres de



choisir, à l'image des Archers qui furent commandés pour le martyriser, mais qui ont, en conscience, choisi une solution sans désobéir aux ordres supérieurs.

## **ORIGINES de la CHEVALERIE (classée comme) MILITAIRE**

La Chevalerie est un phénomène historique qui a ses racines dans l'organisation du pouvoir au Moyen Age.

Après la chute de l'Empire Romain et la désagrégation du pouvoir central il y eut une période de vacance du pouvoir et une débandade générale dans la société.

Durant les V<sup>o</sup> et VI<sup>o</sup> siècle se produisit l'écroulement de la structure de l'état à cause de l'assaut des différentes populations barbares jusqu'au moment de la bataille de Poitiers.

Cette bataille n'est pas déterminante en elle-même ; mais si on la met en rapport avec la victoire sur la flotte musulmane à Constantinople alors on assiste à l'épuisement de la poussée arabe pour la conquête de l'Europe.

Une fois le danger passé, la société européenne se réorganisa et le pouvoir fut divisé entre les laïques et les religieux, c'est à dire entre l'Empereur, les Evêques et les Abbés.

L'empereur, ne pouvant diriger tout seul l'Empire, partagea son pouvoir avec des fonctionnaires qu'il éleva à des titres nobiliaires, et qu'il mit en place pour diriger les comtés et les duchés (ils sont devenus comtes, marquis ou ducs selon l'importance du territoire à administrer).

C'est, en quelque sorte, l'histoire abrégée de la naissance de la noblesse.

Puis ces nobles eurent des fils mais les titres et les patentes de noblesse ne se transmettaient que du père au fils aîné et non aux autres enfants.

Ces fils plus jeunes, appelés cadets, devaient pouvoir trouver une place dans la société puisqu'ils avaient les mêmes parents que leurs aînés nobles accrédités.

Eux n'avaient aucun droit et aucun pouvoir.

En même temps la faiblesse du pouvoir central permit le fractionnement des



comtés et la naissance des châtelainies qui sont des unités foncières mais aussi militaires et judiciaires plus petites mais autonomes.

Les seigneurs qui avaient ces petits pouvoirs ne pouvaient pas attendre que les nobles d'un niveau plus élevé viennent défendre leurs propriétés.

C'est à ce moment qu'ils ont créé des corps militaires autonomes autorisés et qui devaient être disponibles pour être envoyés, sur demande, au service du roi et de l'empereur.

Ces petites armées étaient composées d'hommes qui pouvaient être libres ou serviteurs.

Puisque le commandement ne pouvait être exercé que par une seule personne, un certain nombre de postes d'officiers intermédiaires furent créés pour diriger et entraîner les troupes.

On a dû créer un corps d'hommes sur lesquels on devait pouvoir absolument compter.

Les nobles, suivant l'exemple de « l'ordo equestris » de l'armée romaine, créèrent la militaire.

Ces officiers furent les fils cadets des familles nobles qui pouvaient ainsi accéder à la et à travers elle ils purent entrer dans la noblesse avec de nouvelles reconnaissances personnelles qui leur permirent d'accéder à un titre nobiliaire.

A travers une période de préparation à trois niveaux : Le *page* qui apportait les armes, l'*écuyer* qui amenait le cheval et aidait le Chevalier à s'habiller et enfin le *Chevalier* qui après l'investiture entra dans l'élite de la féodalité. L'investiture était le moment durant lequel le Chevalier devait se métamorphoser en changeant de vie.

Par l'imposition de l'épée sur les épaules, correspondant à la tête coupée, il mourait civilement et renaissait à une nouvelle vie.

Ces Chevaliers devaient montrer un certain nombre des qualités : courtoisie, honnêteté, courage, fidélité, bonne conduite morale et respect de la religion. Par contre ils avaient pour coutume de résoudre tous les problèmes avec les armes à la main, ils étaient susceptibles et sensibles à toutes les provocations ou toutes les questions inhérentes à l'honneur personnel.

Pour eux se battre en duel était un honneur, et, par principe, tuer l'adversaire devenait prévisible et normal sans créer de scrupule.

Ces hommes couraient les tournois, les joutes et les défis.



Ces comportements étant absolument interdits par l'église ce fut la raison pour laquelle ils ne purent être membres d'une « Confrérie ».

## ORIGINE de la CHEVALERIE d'ARC

Le transfert des reliques accordé à l'église de Saint-Médard eut pour conséquence l'institution d'une garde d'honneur pour protéger et accompagner les reliques du Saint pendant les cérémonies et préserver la chasse de tous les dangers.

L'abbé de Saint-Médard dicta les règles d'appartenance à cette garde qu'il avait nommée « Chevaliers de Saint-Sébastien ».

Cette garde d'honneur était divisée entre « garde armée » et « Confrérie ». A l'époque de la naissance de cette garde (qui était en réalité unique) la situation historique était telle, en plein Moyen Age, que l'institution favorisa l'installation d'un ordre chevaleresque limité, au début, à la région de Soisson (cette association particulière est toujours vivante avec ses règles et sa tenue qui reflètent celle de l'origine).

Elle s'est répandue ensuite à toutes les régions du nord de la France avec des règles moins strictes cependant.

Cet ordre qui permettait aux bourgeois et aux gens du peuple d'accéder à la Chevalerie (il n'était alors pas nécessaire d'être noble de naissance pour y accéder) reçut un bon accueil dans le pays d'Arc, c'est la raison pour laquelle elle s'est considérablement répandue dans les Compagnies d'Archers existantes pour la défense rapprochée des villages.

Ces Compagnies n'ont retenu comme base qu'une partie des règles dictées par l'abbé de Soissons. L'abbé était en droit de créer une garde armée (voir la Compagnie de Saint-Vaast) ou une Confrérie religieuse car il était à la fois Evêque et Baron.

La présence de ces deux entités créa une certaine confusion entre les deux états de la d'Arc même si à l'origine les membres de la garde armée étaient aussi tous membres de la Confrérie.





En conclusion on doit remonter aux lettres patentes de Louis XV pour avoir des précisions.

On y lit : « Statuts et règlements généraux pour toutes les Compagnies du noble jeu d'Arc et Confréries de Saint-Sébastien dans le royaume de France »  
Nous avons donc bien un ordre militaire et une Confrérie ; ainsi puisque nous ne sommes pas des militaires, nous devons appartenir à une Confrérie.

Depuis la date de naissance de ces associations l'Abbé de Saint-Médard a revendiqué la position de « Juge souverain et grand maître de toutes les Compagnies des chevaliers d'Arc du royaume » ; même si cela ne fut pas mis en place car le roi souhaitait ce privilège pour lui-même.

Par contre le peuple accepta cette prétention sans problème et la situation persista jusqu'au 14 juillet 1738.

A cette date une ordonnance du Roi annula cette règle décrétant qu'ériger des Compagnies était un apanage royal.

Dom Ansart en 1766 a écrit que l'abbé de Saint-Médard est le juge souverain et le grand maître de toute la Chevalerie du royaume.

A cause de l'expansion prise par la Chevalerie d'Arc et aussi de la distance par rapport à Soisson, au-delà de la différence de point de vue des personnes, est née une grande confusion à propos de la signification de la Chevalerie d'Arc et sur ses buts.

Suite à cette confusion sont nées des Compagnies d'Archers où les Archers devenaient tous Chevaliers sans aucun problème sans partager un idéal, l'adoubement était assuré et réalisé de façon très simple sans vérification des valeurs et des croyances des sujets.

Un certain nombre d'Archers choisirent les Compagnies où l'aspect militaire primait et d'autres Archers, plus religieux, suivirent l'esprit de la Confrérie en observant le choix des membres, les formules de l'adoubement original, etc.

Les premières (militaires) changèrent les règles et accueillirent en leurs rangs ceux qui restaient des « Francs Archers » et les membres, dans le temps, se sont transformés en pompiers, en gendarmes ou en gardes civils...

Les deuxièmes restèrent fidèles à l'esprit originaire, même si elles se détachèrent de la Confrérie mère et continuèrent à suivre les anciennes règles



et l'esprit originaire.

Cela n'empêcha pas que la plupart des Compagnies et des Confréries créées depuis longtemps dans toute la France soient complètement indépendantes de la juridiction du dit abbé.

Il n'existait pas de structure hiérarchique qui réunissait les Compagnies ou les Confréries.

Cette situation resta stable jusqu'à la révolution, période durant laquelle les Compagnies d'Arc et les Confréries furent supprimées sans considérer que les membres des deux instances n'étaient pas des nobles.

Mais la révolution ne réussit pas à éteindre la Chevalerie d'Arc, cette dernière renaissant après quelques années.

Elle a maintenant ses règles, ses divisions et ses traditions qui peuvent être soit chrétiennes, soit d'honneur et d'amitié (esprit particulier de la Confrérie). Ainsi les idéaux n'apparaissent ni clairement ni de façon uniforme.

Entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles se produisit le développement des armes à feu, c'est la raison pour laquelle l'Arc perdit progressivement beaucoup de son importance et de son intérêt mais il resta vivant à travers quelques passionnés ...

En même temps l'Arc perdit son rôle stratégique et les Compagnies de la première branche s'organisèrent pour constituer une police communale qui fut chargée de préserver les villes du désordre, du pillage voire des incendies.

Peu à peu elles devinrent parfois des Compagnies d'arbalétriers puis d'arquebusiers.

Les Compagnies qui conservèrent le tir à l'Arc comme pratique se lièrent les unes aux autres en organismes associatifs par régions et prirent différents noms : « Guildes, Serments, Rondes » avec des règles particulières pour le tir et pour l'organisation intérieure que les affiliés s'engagèrent à respecter. En principe les Guildes se développèrent en Belgique et les Rondes dans les pays d'Arc.

Je n'ai rien trouvé concernant les serments et on peut penser qu'ils pouvaient réunir les Confréries.

Tous les gouvernements qui suivirent la révolution virent d'un bon œil les Compagnies d'Archers du premier groupe (militaire) même si elles avaient perdu les avantages qu'elles possédaient auparavant.





Les Compagnies du deuxième groupe ne donnèrent plus signe de vie même si elles conservèrent l'esprit originaire, les traditions et l'amour pour le tir à l'Arc vivants.

En vérité le mot « Ronde » n'a aucune signification en soi dans la langue française si ce n'est pour indiquer le regroupement d'éléments se trouvant à l'intérieur d'un rayon défini c'est à dire dans un cercle.

Cette définition s'adapte aux Compagnies d'un même endroit mais pas très bien aux Confréries qui peuvent avoir des membres dispersés sur un grand territoire.

Cette organisation en Rondes a fonctionné jusqu'au moment où elle a engendré la Fédération Française de Tir à l'Arc dans laquelle les membres de deux entités de la Chevalerie se réunirent pour en constituer l'épine dorsale.

La gestion, la vie et l'esprit sont décrits dans le livre « Qu'est-ce que le tir à l'Arc » de l'année 1961.

En gros, son organisation peut se résumer ainsi : A la base les clubs locaux ou Compagnies d'Arc, à l'échelon moyen les Rondes ou groupements de Compagnies presque toujours de la même région, au sommet enfin la Fédération Nationale de Tir à l'Arc.

Tout ceci n'impliquant pas l'effacement des Confréries de Saint-Sébastien ni de l'esprit qui les a animées dès le début.

Dans le règlement de tir de 1970 on peut encore lire : « Un Bouquet Provincial est la présentation officielle d'un échange de fleurs entre deux Compagnies d'une même Ronde ».

On peut donc voir que le regroupement en Rondes n'a rien à voir avec la Chevalerie entendue comme Confrérie, c'est à dire comme regroupement des personnes des différentes Compagnies qui poursuivent le même but moral autour du tir à l'Arc.

Donc on ne peut pas utiliser le mot « Ronde » à la place du mot « Confrérie » parce que le mot « Ronde » a, comme nous l'avons vu précédemment, une signification précise.

Bien sûr avec le temps les objectifs et les pratiques du chevalier ont changé, on les voit sous une autre lumière mais la présence des « Confrères Chevaliers » continue d'être fondamentale, à mon avis, pour le tir à l'Arc grâce à l'esprit qui les anime.



## CONCLUSIONS

En analysant finement ce qui est précédemment écrit, on peut constater qu'entre les deux branches de la Chevalerie il y a un certain nombre de différences essentielles qui les distinguent sur le plan philosophique et pratique, c'est à dire :

Le chevalier d'inspiration militaire pose sa candidature pour être nommé, il sait que l'investiture lui donnera des avantages certains, il doit être de noble naissance, sa vie antérieure n'a pas d'importance même si elle comporte quelque tâche de caractère marginal, il doit montrer son courage en bataille, etc. ...

Aujourd'hui, dans certains ordres, on peut être fait chevalier en payant une cotisation d'accès ou en faisant une donation pour une quelconque cause spécifique sans tenir aucun compte de la bonne composition de la personne.

Le chevalier d'Arc (en général et de la Confrérie en particulier) n'a pas besoin d'être de noble naissance mais il doit être noble d'esprit, l'adoubement ne peut pas être demandé par le sujet lui-même, le bon comportement du sujet doit être reconnu avant qu'il puisse être adoubé, il ne doit pas pouvoir tirer avantage de son investiture, il doit toujours avoir une bonne conduite morale, il doit représenter par sa conduite l'esprit originaire du tir à l'Arc (pour les membres des Confréries en particulier).

En résumant, je pense que si nous partageons ce qui vient d'être exposé, si la cérémonie d'adoubement correspond bien à l'esprit de la Chevalerie et si on pense que les règles qui la guident sont toujours valables, nous sommes des Confrères.

Les Confréries de chevaliers ne représentent pas la continuation moderne des « Francs Archers », ni des anciennes Compagnies d'Archers organisées par ordonnance para militaire.

Elles descendent de la primitive Confrérie de « Saint-Sébastien » qui est née à Soisson et n'est donc pas une organisation paramilitaire avec un esprit martial.

Son règlement vient de celui qui a régi la Confrérie parareligieuse de Saint Sébastien répandue en France depuis longtemps dans l'esprit d'origine.

L'organisation en Ronde ne correspond pas à celle des Confréries de Chevaliers mais elle vient des associations d'Archers qui constituaient la police des villes.



Le regroupement d'un certain nombre de Confrères devrait s'appeler « Famille » ; on peut appeler « Ronde » l'ensemble des familles d'une grande région mais uniquement si cette dénomination suit un organisme central plus important.

Quelle doit être l'image de la Chevalerie dans l'Archerie moderne ?

- Représenter l'élite de ceux qui peuvent être appelés Archers et pas seulement tireurs de flèches.
- Préserver l'esprit de l'Archerie sous tous les points de vue possibles.
- Maintenir vivante la tradition du Tir à l'Arc selon les règles anciennes et autonomes (qui sont différentes des solutions commerciales que l'ex FITA actuellement nommée « World Archery » propose).
- Maintenir l'esprit d'amitié et de secours en faveur des copains.
- Etre un exemple pour les autres Archers.
- Ne pas retirer de privilèges de sa situation.

Ceci correspond à ce que j'ai pu trouver sur le sujet et à ce que je pense à son propos.

Franco CARMINATI

